

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION DES  
GRANDS EVENEMENTS ET DU SPORT

SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE  
2021 – 2023

PLAN ANNUEL 2021

27/08/2021



# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>Schéma pluriannuel</b> .....	<b>3</b>
<b>Plan annuel</b> .....	<b>3</b>
<b>Mise à jour</b> .....	<b>3</b>
<b>Contact</b> .....	<b>4</b>
<b>Plan annuel 2021</b> .....	<b>5</b>
Opérations diverses .....	5
Audits RGAA ou de conformité RGAA.....	5

## INTRODUCTION

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

### Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites du Département gérés par la Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport (DCGES) du Conseil Départemental de la Vendée a été publié le 27 Août 2021 et est disponible à la consultation à cette adresse :

<https://www.vendee.fr/Accessibilite>.

### Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2021 associé au schéma pluriannuel 2021 – 2023.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2021, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

### Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date
001	27/08/2021

## **Contact**

Ce document est publié sous la responsabilité du référent accessibilité numérique de la Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport : [accessibilite-dcges@vendee.fr](mailto:accessibilite-dcges@vendee.fr)

Toute question doit être adressée par mail à l'adresse ci-dessus.

## Plan annuel 2021

### Opérations diverses

Type	Action	Détails	Mise en Œuvre	Réalisé
Schéma pluriannuel	Mise en place	Étude et mise en place	Septembre	Réalisé
Plan annuel	Mise en place	Étude et mise en place	Septembre	Réalisé
Recensement	Recensement	Recensement de l'ensemble des sites et applications concernées	Juin	Réalisé
Audits	Déclaration d'accessibilité	Deux déclarations d'accessibilité.	2021	
Mise en conformité	Adaptation aux normes RGAA	Deux opérations de mises aux normes.	2021	
Organisation	Étude et mise en place	Evaluation budgétaire.	Juin	Réalisé
Organisation	Étude et mise en place	Plan de formation et formation	2021	
Organisation	Étude et mise en place	Prise en compte de l'accessibilité dans les projets	Juin	Réalisé
Organisation	Étude et mise en place	Prise en compte de tests utilisateurs	2021	
Organisation	Étude et mise en place	Mise en place d'une procédure de traitement des retours utilisateurs	Décembre	

#### Audits RGAA ou de conformité RGAA

Il s'agit des audits RGAA réalisés en phase de réparations, de conception, d'accompagnement ou de certification :

- Les audits RGAA sont utilisés lors des phases de corrections et d'accompagnement.
- Les audits de conformité RGAA sont utilisés lors des phases de certification et produisent une déclaration de conformité.

[FIN DU DOCUMENT]